

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1993/NGO/44
4 mars 1993

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Quarante-neuvième session
Point 11 de l'ordre du jour

ACTION VISANT A ENCOURAGER ET DEVELOPPER DAVANTAGE LE RESPECT
DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES FONDAMENTALES ET, NOTAMMENT,
QUESTION DU PROGRAMME ET DES METHODES DE TRAVAIL DE LA COMMISSION

Exposé écrit présenté par le Mouvement international
de la réconciliation (MIR), organisation non gouvernementale
dotée du statut consultatif (catégorie II) */

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit ci-après, qui est distribué
conformément à la résolution 1296 (XLIV) du Conseil économique et social.

*/ Cet exposé écrit a été établi en collaboration avec Freedom House, organisation de défense des droits de l'homme et de l'intérêt général basée à New York et fondée il y a plus de 50 ans pour combattre l'agression nazie en Europe. Depuis lors, cette organisation plaide avec vigueur pour les droits de l'homme et les libertés civiles. Son président actuel, l'ambassadeur Max M. Kampelman, a été chef de la délégation des Etats-Unis aux négociations de Paris et de Madrid de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

1. Un des aspects du point 11 de l'ordre du jour, "Question du programme et des méthodes de travail de la Commission", est capital pour cette commission. Le MIR tient à appeler l'attention sur une question regrettable qui compromet la crédibilité de la Commission. Il n'est que trop fréquent que les Etats Membres ne se conforment pas aux résolutions de la Commission, mais la crédibilité de celle-ci est en jeu lorsque l'Etat Membre en question est également membre de la Commission. Ce problème est au coeur de l'aspect "programme et méthodes" du point 11 puisque tout refus de se conformer aux résolutions, alors qu'il n'affecte pas l'autorité de l'Etat en tant que membre de la Commission, engendre néanmoins le mépris et accroît le risque de non-respect par un autre Etat Membre et par des Etats dotés du statut d'observateur.

2. Dans le cadre de son examen "du programme et des méthodes", la Commission devrait insister sur la responsabilité qu'encourt tout gouvernement qui interdit les activités des ONG ou y fait obstacle et, en particulier, de tout gouvernement qui refuse l'entrée sur son territoire aux représentants dûment désignés de la Commission, en particulier à un membre de la Commission !

3. Cette année, le MIR a accrédité des représentants de Freedom House, l'organisation bien connue de défense des droits de l'homme basée à New York et dont le président actuel est l'ambassadeur des Etats-Unis, Max Kampelman. Son Etude annuelle sur les droits politiques et les libertés civiles dans le monde est étayée par un rapport spécial établi pour la présente Commission et qui est disponible sur demande. Cette étude comprend des chapitres où sont énumérés les gouvernements tenus pour avoir le plus gravement violé les droits de l'homme en 1992. Ce sont, dans l'ordre alphabétique, les Gouvernements de l'Arabie saoudite, de la Birmanie, de la Chine, de la Corée du Nord, de Cuba, de Haïti, de l'Iraq, de la Libye, de la Somalie, du Soudan, de la Syrie et du Viet Nam.

4. La Commission a, entre autres, pour tâches - pour n'en citer que deux - de centrer l'intérêt sur les violations des droits individuels fondamentaux de l'homme et sur la souffrance des minorités. Or, dans le monde d'aujourd'hui, nous constatons la détresse de majorités qui sont victimes des formes de répression les plus perverses. Nous faisons ici allusion au déni des droits de l'homme les plus fondamentaux dont sont victimes des populations entières en raison de leur appartenance ethnique ou nationale. L'Etude annuelle de Freedom House fournit un certain nombre de ces exemples, qui vont de Cuba à l'Ouest à la Corée du Nord à l'Est.
